



21 juin 2022

Communiqué de presse

Refus de 16 notes dans le certificat de maturité

Dans le cadre de la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM), la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) s'oppose à une nouvelle augmentation du nombre de disciplines de maturité. Elle rejette également les variantes proposées visant à augmenter le nombre d'examens finaux et à durcir les critères de sélection. La conférence critique en outre le nouveau «plan d'études cadre». Contenant plus de 460 pages, celui-ci ne contribue pas à une meilleure comparabilité de la maturité gymnasiale, mais a plutôt l'effet inverse.

Lors de la consultation en cours sur la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM) et de la convention administrative passée entre la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité, les directrices et directeurs des gymnases suisses ont adopté une position critique durant leur conférence annuelle à Porrentruy. L'harmonisation de la durée de la formation à quatre ans au minimum constitue certes un progrès important. Mais dans l'ensemble, malgré les quatre années d'élaboration requises par plusieurs groupes de travail, le projet présenté laisse de nombreuses questions en suspens et manque d'une vision d'ensemble. Le texte de loi soumis permet en principe le développement d'une formation gymnasiale moderne, mais ce dernier devra être concrétisé dans le nouveau «Forum Gymnasium» prévu. Les directrices et directeurs de gymnases suisses saluent donc la création de ce comité composé des principales parties prenantes du gymnase, appelé à se préoccuper en temps réel des questions fondamentales liées au développement du gymnase, auxquelles l'actuel projet n'a pas pu répondre. Pour traiter les questions interdisciplinaires et complexes qui se posent aujourd'hui, par exemple dans le domaine de la mobilité, du changement climatique et de la transformation numérique, il faut des contenus pionniers ainsi que de nouvelles approches permettant de transmettre ces sujets dans la complexité qui caractérise le gymnase.

Or, ces approches ne sont malheureusement que peu mentionnées dans les nouveaux textes réglementaires. Lors de la révision des règlements datant de 1995, la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses aurait souhaité un abandon de la systématique additive des branches, et donc de la fragmentation de l'enseignement gymnasial qui en découle. **La CDGS reconnaît l'importance de nouveaux contenus au gymnase, mais s'oppose, sans une vue d'ensemble, à trois éléments: une nouvelle augmentation du nombre de disciplines de maturité; les variantes mentionnées dans le règlement avec des disciplines d'examen de maturité supplémentaires; un durcissement des normes de réussite.**

Compte tenu de cette situation de départ, le travail concernant le futur plan d'études cadre, qui appartient aussi au projet «Évolution de la maturité gymnasiale» (EVMG), fait l'objet d'un examen critique. En effet, le plan d'études cadre définit les exigences minimales pour les plans d'études cantonaux qui en découlent. Selon le nouveau RRM/ORM, il est censé augmenter la comparabilité de la maturité gymnasiale. Pourtant, malgré toute l'attention pour l'amélioration de la comparabilité

des diplômes, également soutenue par les directrices et directeurs de gymnases, il a été rédigé un ouvrage qui, avec ses quelque 460 pages (sans la partie transversale), ne correspond pas à la définition d'un « plan d'études cadre » au sens propre du terme. Étant donné la surcharge actuellement constatée, il faut partir du principe que seuls certains éléments de ces programmes d'enseignement seront abordés en cours et que, par conséquent, l'objectif d'une meilleure comparabilité ne pourra pas être atteint. Pendant la consultation interne, la CDGS a donc proposé de fixer aux auteur:es des plans d'études disciplinaires un cadre quantitatif sous la forme d'un nombre de leçons. À notre avis, la focalisation qui ira de pair avec cette approche contribuera à améliorer la comparabilité souhaitée des diplômes, tout en garantissant la marge de manœuvre des cantons, des établissements scolaires et des enseignant:es, indispensable au développement de chaque discipline et qui permettra, à l'avenir également, d'ajouter à l'enseignement des sujets actuels et proches de la réalité.

Surtout dans la période présente, caractérisée par de nombreux défis, la formation est la clé d'une société d'avenir performante, mais humaine, durable et socialement équitable, économiquement prospère et culturellement diversifiée. Du point de vue de la CDGS, c'est essentiellement de la qualité des établissements scolaires, et tout particulièrement de nos gymnases, que dépendra notre capacité à relever les challenges auxquels le monde futur nous confrontera. Préparer nos jeunes à suivre des études supérieures et à assumer des tâches exigeantes dans la société de demain, cela nécessite non seulement une marge de manœuvre autorisant le développement pédagogique des écoles et d'autres réflexions, mais aussi une stratégie claire, coordonnée et réalisable.

Les personnes suivantes se réjouissent de répondre à vos questions:

Pour la Suisse alémanique:	Stefan Zumbrunn-Würsch, président,	076 313 16 59
Pour la Suisse romande:	Véronique Mariani, vice-présidente	079 328 80 36
Pour la Suisse italienne:	Fulvio Cavallini, vice-président	079 413 64 13